Union syndicale Solidaires

Solidaires informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC

Sud Groupe G F I

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Mai 2015

N°113

NAO, Toulouse, ticket resto : **page 1**
Internet, solidaires informatique : **page 2**
Mutuelle : **page 3 et 4**
Surveillance : **page 5**

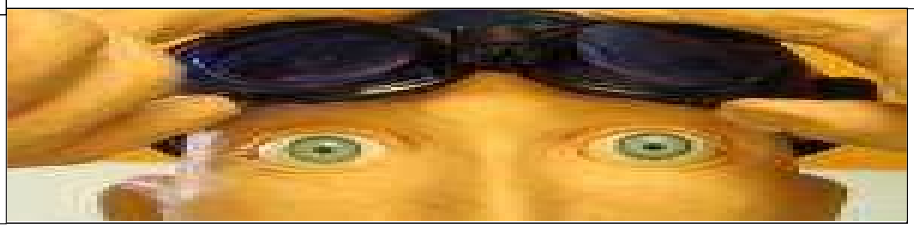

Solidaires
Unitaires
Démocratiques

NAO : Non-Augmentation-Obligatoire

Comme chaque année, les Négociations Annuelles Obligatoires restent un simulacre de négociation, puisque tout est déjà décidé par la direction en début d'année. La Direction nous demande de surcroit de ne pas nous plaindre, car d'après elle, l'année 2015 semble démarrer moins bien que l'année 2014, et pourtant l'augmentation de la masse salariale sera de 1% au lieu des 0,75% de l'année dernière. Peut-on dire tant mieux pour le tiers des salariés qui seront concernés et qui auront donc entre 2 et 3% d'augmentation en moyenne, et tant pis pour les 66% qui devront encore attendre leur tour les années suivantes ?

Le discours sera-t-il le même que celui qui sera tenu devant les actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale ? Eux aussi devront-ils se serrer la ceinture ?

Sur les autres points de négociation comme la formation, la reconnaissance des salariés, pas de retour. Sur l'amélioration des frais, peut-être l'année prochaine si Gfi se porte bien. Pendant ce temps, les salariés, eux se portent mal !

REMATERIALISATION des Tickets Restaurant à la charge d'EDENRED

Après le fiasco de décembre et l'insistance des syndicats, c'est bien EDENRED qui prendra en charge les frais de rematérialisation. Une bataille imbécile, quand on sait les profits que cette société fait sur notre dos grâce à l'avance de trésorerie en grande partie dû à l'impossibilité de se servir de ce moyen de paiement refusé par de nombreux lieu de restauration.
Vous avez reçu une première communication par mail et en recevrez une 2eme mi-mai.
Vous pourrez effectuer votre demande de conversion entre le 15 et 31 mai, pour un montant mini de 7 tickets soit 52,50€ et un montant maxi de 450€
L'envoi au domicile se fera à partir du 15 juin en recommandé R3 avec des tickets restaurant papier 2015.

MENAGE DE PRINTEMPS A TOULOUSE

Depuis début avril, en l'espace de quelques jours, des convocations ont été envoyées à plusieurs salariés :

<u>But</u> : Rencontrer la responsable des Ressources Humaines de l'agence de Toulouse
<u>Sujet de la convocation</u> : "Point Professionnel"
<u>Ordre du jour / détail</u> : Néant

Le profil des salariés semble hétéroclite (Gfi / Gfi-BUS, Développeurs / Chefs de projet / Directeurs de projet...) sauf sur deux aspects, ils sont tous en inter-contrat et/ou en seconde partie de carrière.

Naturellement, vous pensez que le service des RH souhaite faire un point sur vos compétences, aptitudes et aspirations professionnelles. Qu'il va vous positionner sur les opportunités commerciales de l'agence et convenir avec vous de formations adéquates si besoin ou vous proposer de faire un bilan de compétences avec un organisme extérieur.

Vous vous trompez ! Le service des RH souhaite seulement savoir si vous aviez déjà eu cette bonne idée de quitter l'entreprise et **comment vous comptez mettre fin à votre contrat de travail** : une rupture conventionnelle, une démission, autre idée ?
NON, vous n'avez pas d'idée ? Alors le service des RH ouvre son catalogue et vous propose une mission de plusieurs mois renouvelable, à temps plein (*5jrs/semaine*), à plusieurs centaines de kilomètres de votre domicile : *Paris, Orthez, Pompadour (mais pas chez la marquise !)*, y compris si votre contrat individuel de travail ne prévoit pas que vous puissiez avoir des missions aussi éloignées.

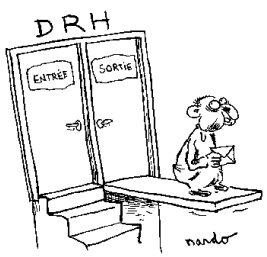

Si vous êtes convoqué(e) à ce type d'entretien, **rapprochez-vous de vos représentants du personnel** (élus ou délégués syndicaux) afin qu'ils collectent l'ensemble de ces mesures de réduction des effectifs, individuelles et masquées. Cela leur permettra d'agir au mieux de vos intérêts et de l'ensemble des salariés.

N'hésitez pas à leur demander de vous accompagner lors de vos entretiens avec la responsable des RH afin de préserver vos droits.

SOYEZ PRETS A VOUS DEFENDRE :

Trouvez une information claire et à jour

http://sudgfi.fr

Nous avons conçu notre site internet pour qu'il soit un lieu d'information sur vos droits, notre syndicat et ses valeurs ainsi que sur l'actualité sociale de Gfi.



Connaitre ses droits pour les faire respecter.

- L'ensemble des notes et accords commentés et expliqués
- Les fiches Solidaires sur le droit du travail
- 26 modèles de lettre pour se faire respecter
- Les accords SYNTEC et les grilles de salaires

Connaitre notre syndicat :

- Notre histoire, nos valeurs
- Nous soutenir et devenir adhérent

Connaitre nos communications :

- Tous nos tracts depuis 2006
- Les tracts de Solidaires Informatique
- Les fiches d'identités de l'actualité sociale GFI

Connaitre vos contacts proches de vous pour rompre l'isolement

Connaitre nos actions et nos victoires auprès de la Direction, de l'inspection du travail ou du conseil des prudhommes.

Nous vous fournissons aussi la possibilité de vous inscrire à notre **newsletter** pour être consultés lors des négociations, informés de nos actions.

Enfin nous mettons à votre disposition :

- des **liens** utiles (droits, souffrance au travail, logiciel libre, syndicats SUD de la branche informatique, …)
- les **vidéos** solidaires et des courts métrages
- ainsi que les **brochures** solidaires (droits des femmes, travail saisonnier, la crise écologique, comprendre la crise, …)

ET SI SUD GFI REJOIGNAIT LE SYNDICAT SOLIDAIRES INFORMATIQUE ?

Solidaires Informatiques syndique les salariés des sociétés de l'informatique. Ce syndicat est aujourd'hui présent dans des grands groupes comme Sogeti, Astek, ... mais aussi dans des plus petites sociétés.

L'Union Syndicale Solidaires ITEC (Informatique - Télécoms - Electronique) regroupe les syndicats SUD et Solidaires des secteurs de l'informatique, de l'électronique et du conseil, des SSII (ou ESN) et des télécommunications. Elle syndique les salarié-es isolé-es, les sous-traitantes, et les donneurs d'ordre de ces secteurs

Solidaires Informatique publie régulièrement un tract sur **l'actualité dans les SSII, lisez les tracts TERMINAL EN LUTTE sur notre site.**

Nous travaillons depuis plusieurs mois à un rapprochement de nos 2 syndicats afin de créer une véritable synergie, mieux fédérer nos actions, lutter contre l'isolement de certains adhérents mais aussi se prémunir contre des possibles opérations de rachat qui pourrait faire disparaitre de fait notre syndicat d'entreprise SUD Groupe GFI.

Une fusion de nos 2 syndicats permettrait aussi de favoriser les actions de syndicalisation et le développement des plus petites sections syndicales qui manquent aujourd'hui de moyens financier et de temps militants.

Pour cette raison, nous avons travaillé de concert afin d'élaborer des statuts de Solidaires Informatique qui permettrait d'atteindre le double objectif de :

- favoriser une mutualisation des moyens financier et humain
- maintenir l'autonomie des sections syndicales comme pourrait le devenir SUD GFI

Ce dernier point était évidemment crucial car notre fonctionnement démocratique actuel ne doit pas être remis en question (les décisions doivent toujours appartenir aux adhérents, et la section doit disposer de l'autonomie financière pour mettre en œuvre ses décisions et pour mener ses actions).

CE SUJET SERA TRES LARGEMENT ABORDE LORS DE **NOTRE PROCHAIN CONGRES QUI SE DEROULERA LES 12 ET 13 JUIN** OU NOUS DEVRONS DECIDER SI OUI OU NON, NOUS INTEGRONS LE SYNDICAT SOLIDAIRES INFORMATIQUE.

Ces 2 jours où sont conviés tous nos adhérents seront aussi des moments de bilan et débats sur nos actions en cours et à venir, notamment concernant les négociations stériles que mènent la Direction depuis de trop long mois (simulacre de NAO, interruption des négociations des astreintes, non ouverture des négociations promises sur le handicap, …)

Vous pouvez aujourd'hui compter sur tous ces DS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Jacques ALAYRAC (Toulouse) 05 63 79 52 18
Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 70 49 84 93
Bernard ETRILLARD (Nantes) 06 82 93 89 27
Didier LASSISSI (Ile-de-France) 06 32 53 32 88
Régis SCHAFRAN (Nord) 06 52 06 49 98
Marc AUBERTIN (DSC) 06 70 40 47 88
Laurent CALVET (GFI IP) 06 32 05 00 92
Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30
Laure NETZ (Sophia) 06 09 34 78 20
Henri BŒUF (Rhône-Alpes) 06 11 40 68 31
Eric CASSAGNAUD (GFI Chronotime) 06 49 92 72 21
Antoine HUOT (Grenoble) 06 51 43 52 50
Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36

TOUS LES CONTACTS PROCHES DE CHEZ VOUS : contacts

Pour nous écrire: **contact@sudgfi.fr** *ou:* 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES

PRÉVOYANCE-SANTÉ : PAYER PLUS POUR AVOIR MOINS DE GARANTIES MUTUELLE

Historiquement, l'accord Prévoyance-Santé, qu'est-ce que c'est ?

- Un accord négocié et signé par les partenaires sociaux : Direction et Organisations Syndicales représentatives, qui définit la couverture santé et prévoyance
- Un texte qui définit la répartition des cotisations des salarié-e-s et de l'employeur
- Un texte qui définit le niveau de garanties mises en place pour les salarié-e-s et à leurs ayants droits (*conjoints, enfants*)
- Les bénéficiaires des prestations santé (*médecin, dentiste, hospitalisation, lunettes…*) sont les salarié-e-s et leurs ayants droits (*conjoints, enfants*)
- Les bénéficiaires des prestations de prévoyance (*invalidité, décès*) sont les salarié-e-s

Aujourd'hui que se passe-t-il ?

- La Direction a dénoncé l'accord en vigueur
- Obligation de négocier un nouvel accord pour :
  - Se mettre en conformité avec le nouveau « *contrat responsable* » à compter du 1er avril 2016
  - Assurer l'équilibre à long terme du régime (déficit actuel de 1% sur l'U.E.S.)

Le programme de la Direction

➡ Si vous avez choisi l'option conjoint, vous allez payer environ **400€ de plus par an**,
➡ Si vous gagnez moins de **3.500€ net/mois**, vous allez **payer beaucoup plus** que si vous en gagniez le double

L'expression Mutuelle n'a plus sens, et la notion de solidarité santé devient une rigolade patronale.

LES PROPOSITIONS INIQUES DE LA DIRECTION

Proposition n°1 : Transformer la cotisation famille en assurance individuelle.

La cotisation était calculée sur le salaire perçu par chaque salarié-e et les prestations étaient fournies à tous les membres de la famille (*conjoint et enfants*). Il y a quelques années, pour éponger un déficit, les partenaires sociaux se sont accordés pour ajouter une sur-cotisation aux salarié-e-s avec conjoint.

Aujourd'hui :

- J'adhère à la mutuelle pour moi et pour mes enfants (si j'en ai), et je paie 25,99 €.
- Je choisis de prendre la mutuelle pour mon-ma conjoint-e et je paie **35,24 €.**

Demain avec les propositions de la Direction :

- J'adhère à la mutuelle pour moi et pour mes enfants (si j'en ai), et je paie 27,28 €*
- Je choisis de prendre la mutuelle pour mon-ma conjoint-e et je paie **80,54 €*.**

* pour un niveau de garanties santé écrêté

Proposition n°2 : Cotiser sur le PMSS,

c'est-à-dire cotiser sur un salaire que je ne touche pas.

PMSS : Plafond mensuel de la sécurité sociale, 3.170 € brut mensuel en 2015

En second lieu, la Direction propose de calculer une partie de la cotisation sur le PMSS.
Dès lors les salarié-e-s cotisent sur une somme qu'ils ne perçoivent pas.

Moins je gagne, plus ma cotisation est augmentée !

Les salarié-e-s en dessous du PMSS cotisent plus que s'ils cotisaient sur leur salaire réel, les salaires au-dessus cotisent moins.

2ème effet pervers de la cotisation sur le PMSS :
La valeur du PMSS augmente tous les ans, pas les salaires chez Gfi !

PRÉVOYANCE-SANTÉ : PAYER PLUS POUR AVOIR MOINS DE GARANTIES MUTUELLE

Le programme de la Direction en chiffres

Mon conjoint, mes enfants, c'est ma famille !

Propositions de la Direction	J'adhère à la mutuelle pour moi et pour mes enfants (si j'en ai), et je paie	Je choisis de prendre la mutuelle pour mon-ma conjoint-e et je paie
Exemple pour un salaire brut mensuel de 2.500 €		
Aujourd'hui	25,99 €	35,24 €
Demain	**27,28 €**	**80,54 €**
Exemple pour un salaire brut mensuel de 7.000 €		
Aujourd'hui	68,39 €	94,29 €
Demain	**62,71 €**	**115,97 €**

La solidarité selon la Direction de gfi : ***Moins je gagne, plus ma cotisation est augmentée !***
Un comble : plus élevé est mon salaire, plus ma cotisation diminue !...

La base des propositions de la Direction est inacceptable notamment parce qu'elle impacte principalement les plus petits salaires mais aussi parce qu'elle ne met pas à contribution la part patronale et ne participe pas à la cotisation « conjoint ».

Solidarité : La **CFDT, SUD** et la **CGT** défendent un système de cotisation respectant l'adage « Cotiser selon ses moyens, percevoir selon ses besoins ».

Equité : La **CFDT, SUD** et la **CGT** revendiquent l'alignement des taux de cotisation sur les différentes tranches de salaire TA/TB/TC(*).

(*) Brut mensuel **TA** <= **3.170 €**
3.170 € <= Brut mensuel **TB** <=**12.680 €**
12.680 € <= Brut mensuel **TC** (oui, oui, vous avez bien lu !...)

Suite à la dénonciation de l'accord en vigueur sur l'UES par la Direction, des négociations sur un accord de Prévoyance-Santé ont été ouvertes sur ce même périmètre. Cependant, puisque le projet est de négocier un accord applicable à tous les salarié-e-s du Groupe**, la CFDT et SUD demandent l'ouverture de la négociation sur le Groupe**. Aucune instance de négociations n'étant constituée sur ce périmètre (Groupe), la CFDT et SUD demandent que l'organisation et les moyens de cette instance soient eux-mêmes négociés.

Suite aux dernières élections, **la CGT** n'est plus représentative au niveau de l'UES GFI et ne participe plus aux négociations. Cependant elle s'associe aux revendications SUD - CFDT concernant l'accord Prévoyance-Santé.



Pour nous contacter :
CFDT : cfdt.gfi.bus@gmail.com
05 62 85 10 85

SUD : contact@sudgfi.fr
06 70 40 47 88 www.sudgfi.fr

CGT : cgtgfi31@orange.fr
05 34 50 94 58



Observatoire des Libertés et du Numérique

Non à la surveillance généralisée

Rassemblement contre le projet de loi renseignement
Lundi 4 mai 2015 à 18h30, place des Invalides

Le 5 mai, les députés sont appelés à voter le projet de loi renseignement. Les débats ont eu lieu du 13 au 16 avril dans le cadre de la procédure d'urgence. À l'issue de cet examen, le texte soumis au vote consacre un dispositif liberticide, qui expose tous les citoyens à la surveillance des services de renseignement, quasiment sans contrôle, et met en danger toutes les mobilisations sociales et politiques.

- légalisation massive des pratiques illégales des services de renseignement, permettant une surveillance large et très intrusive pour la vie privée des citoyens
- extension du champ d'action du renseignement intérieur et extérieur, y compris dans des objectifs sans aucun lien avec le terrorisme
- collecte généralisée des données sur Internet, traitées par des algorithmes
- surveillance sans aucun contrôle des communications qui passent par l'étranger, alors que de très nombreux serveurs utilisés par des Français sont installés à l'étranger
- conservation très longue des données collectées
- contrôle des services de renseignement aux seules mains du pouvoir politique (Premier ministre), avec avis consultatif d'une commission

La communication gouvernementale ne doit pas nous tromper : en fait d'encadrement, ce projet entérine les pratiques illégales des services et met en place, dans de vastes domaines de la vie sociale, des méthodes de surveillance lourdement intrusives. Le texte donne aux services de renseignement des moyens de surveillance généralisée comparables à ceux de la NSA dénoncés par Edward Snowden, sans garantie pour les libertés individuelles et le respect de la vie privée.

Tous les citoyens sont concernés : ce projet qui assoit encore davantage la criminalisation de la vie syndicale est une menace pour les libertés politiques et les mobilisations à venir. La liberté et la sûreté, droits naturels et imprescriptibles reconnus par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen sont en péril.

Citoyens et parlementaires doivent refuser ce simulacre de débat et exiger une discussion démocratique protégeant chacun contre les dérives d'une société de surveillance et assurant un contrôle strict et indépendant de l'activité des services de renseignement.

L'Observatoire des libertés et du numérique (OLN) appelle à amplifier le mouvement de contestation actuel contre ce projet de loi, en nous rassemblant nombreux le lundi 4 mai 2015 à 18h30, place des Invalides à Paris, angle rue de Constantine rue de l'Université.

contact-oln@ldh-france.org

https://sous-surveillance.fr/#/